

Le club adhère au dispositif pass'sport n'hésitez pas à en bénéficier si vous êtes dans les critères d'éligibilité !

Le 19 mai dernier, le Président de la République officialise la mise en place du Pass'Sport dont le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a proposé la création.

Cette aide de **50 euros à l'inscription dans un club** concerne les jeunes de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient soit de
L'allocation de rentrée scolaire,
L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
L'allocation aux adultes handicapés.

Durant l'été, ce sont 5,4 millions de jeunes qui seront informés de leur éligibilité au dispositif par un courrier du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

De plus, les jeunes éligibles sont invités à consulter la **plateforme du mouvement sportif** MonClubPresDeChezMoi.com pour trouver la discipline et le club de leur choix.

Bonne rentrée
Sportivement